



Lunettes de soleil : même par temps couvert

[23 mai 2016 - 16h13]



Le dernier baromètre annuel de la santé visuelle en atteste : porter des lunettes de soleil en vacances, à la plage, ou à la montagne l'hiver, est devenu une évidence pour la grande majorité des Français. Problème, l'usage au quotidien est beaucoup moins évident. L'ASNAV livre donc –une nouvelle fois – ses bons conseils.

En 2015, plus de 90% des Français interrogés déclaraient porter leurs lunettes de soleil à la plage contre 61% en ville dès que le soleil apparaît. De même, les parents ne sont que 54% à les faire porter à leurs enfants dans la rue. « Pourtant, les effets nocifs des rayons UV sur l'œil sont les mêmes et quelques fois plus délétères en raison de la réflexion de ces rayons sur des surfaces blanches ou vitrées », rappelle l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (ASNAV).

Idées reçues et incompréhensions

Pour une grande majorité de Français, comment expliquer cette nécessité de se protéger du soleil alors que celui-ci ne brille que modérément ou se cache derrière les nuages ? « Toute la différence réside entre la lumière visible, source l'éblouissement, et le rayonnement ultraviolet, invisible, mais bien présent, y compris par temps couvert », répond l'ASNAV. « Et ce sont justement ces rayons qui, à terme, participent au vieillissement de l'œil et provoquent des atteintes de type cataractes, aujourd'hui de plus en plus précoces. »

L'Agence rappelle quelques conseils d'achat :

- Avant tout, portez une attention toute particulière aux enfants car leurs yeux sont plus fragiles. Il existe



aujourd'hui une gamme très large de lunettes solaires pour tous les âges, avec des montures adaptées à la morphologie particulière des tout petits ;

- Pour les adultes, les conseils résident surtout dans le choix de l'équipement. N'oublions pas qu'un verre teinté ne filtre pas forcément les rayons UV. Or, près de 40% des Français le pensent encore.

Enfin, n'oublions pas que seuls les opticiens peuvent vous garantir la qualité d'un produit.

Source: ASNAV, 19 mai 2016

Rubriques: A la une

Légende illustration : Yuliya Evstratenko/shutterstock.com

 **Vous êtes journaliste ? Obtenez plus d'informations en vous abonnant sur notre site professionnel**
agence-destinationsante.com